

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
OVT	CASANOVA Charlène	01/01/2020	3	LEA Valérie	18/09/2025

TITRE PROFESSIONNEL (TP OVT) OPERATEUR EN VIDEOPROTECTION ET TELESURVEILLANCE FORMATION INITIALE



Durée :

239H00 (6 semaines en organisme de formation et 1 semaine en Entreprise) + Examen. Dans le cas d'un candidat en possession d'une carte professionnelle en cours de validité, possibilité sous certaines conditions d'une dispense de 41H00 de tronc commun ramenant la durée totale de la formation à 198H00 (5 semaines en organisme de formation et 1 semaine en entreprise).



Obligations réglementaires :

Le livre VI du code de la Sécurité Intérieure impose aux personnes souhaitant exercer un métier de Sécurité Privée d'obtenir, préalablement à leur entrée en formation, une autorisation délivrée par le CNAPS. Les conditions de délivrance du titre opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance doivent être conformes à l'arrêté du 1^{er} septembre 2025 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité (respect des objectifs pédagogiques généraux et spécifiques de chaque module de formation mentionnés aux annexes II-IV-VIII et respect des durées minimales de chaque module).



Nombre de candidats :

04 minimum à 12 candidats maximum par session afin de préserver les meilleures conditions d'apprentissage.



Lieu :

En présentiel au Centre Convergence Formation et possibilité de distanciel pour certains modules

Une semaine en immersion dans entreprise vidéoprotection pour validation module vidéoprotection.



SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
OVT	CASANOVA Charlène	01/01/2020	3	LEA Valérie	18/09/2025

AVANT PROPOS

Convergence Formation est agréé à dispenser la formation TP OVT par le Ministère chargé de l'Emploi détenteur de la certification professionnelle appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

DESCRIPTION

L'OVT assure à distance une surveillance de sites de clients (professionnels ou particuliers) dotés de systèmes d'alarmes en utilisant les dispositifs et matériels de télésurveillance, vidéosurveillance ou vidéo protection indépendamment ou de manière complémentaire. En vidéosurveillance ou vidéo protection, il/elle exploite les images provenant des écrans pour assurer une veille continue sur les lieux à surveiller. En télésurveillance, il/elle assure la réception, le traitement rapide et efficace des informations reçues et des événements en fonction des consignes définies.



Public

Les candidats disposent des prérequis indispensables à l'exercice de la profession : (Expression écrite et orale en français des candidats, leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/Rec (2008) du 2 juillet 2008. Un diplôme français de niveau 4 (par exemple Certificat d'Aptitude Professionnel) peut justifier du niveau B1 pour les ressortissants français.

Concernant spécifiquement les ressortissants étrangers, le test B1 tel que défini par l'Arrête du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française est obligatoire.



Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus d'informations.



Prérequis

Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité ; connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter ; pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
OVT	CASANOVA Charlène	01/01/2020	3	LEA Valérie	18/09/2025



Objectifs

Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection.
Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions.



Délai d'acceptation de la Convention d'entrée en formation :

Le candidat à la formation TP OVT bénéficie de 14 jours pour acceptation de sa convention d'entrée en formation.



Formateurs :

Tous les formateurs justifient des compétences et autorisations spécifiques pour intervenir dans la formation TP OVT. L'expérience et les qualifications des formateurs sont conformes aux exigences de l'arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation.



Programme :

Le programme est divisé en 3 modules :

Module 1 : Tronc commun aux activités mentionnées aux 1°, 1° bis, et 3° de l'article L.611-1 du Code de la sécurité intérieure et tel que défini dans l'annexe II de l'arrêté du 1^{er} septembre 2025.

Module 2 : En sus des exigences posées à l'annexe II, pour l'obtention de la carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité consistant à fournir des services de surveillance humaine ou de gardiennage mentionnée au 1o de l'article L. 611-1 du Code de la sécurité intérieure par des systèmes électroniques de sécurité (télésurveillance) et tel que défini dans l'annexe IV de l'arrêté du 1^{er} septembre 2025.

Module 3 : En sus des exigences posées à l'annexe II de l'arrêté du 1^{er} septembre 2025, pour l'obtention de la carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité de vidéoprotection mentionnée à l'article L. 613-13 susvisé et tel que défini dans l'annexe VIII de l'arrêté du 1^{er} septembre 2025.

MODULES	DESCRIPTIF	DUREE	Réalisable à distance
Module 1	Tronc commun	41H00	
Thème 1	Module secourisme : SST selon les directives de l'INRS	14H00	NON
Thème 2	Module environnement juridique : Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure Connaître les dispositions utiles du code pénal Application de l'article 73 du code de procédure pénale Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques Connaître les principes de la République française Respecter la déontologie professionnelle	17H00	OUI
Thème 3	Module gestion des risques et des situations conflictuelles	05H00	OUI
Thème 4	Module stratégique : Transmission des consignes et informations : Connaissance de l'outil informatique Transmission	05H00	OUI

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
OVT	CASANOVA Charlene	01/01/2020	3	LEA Valérie	18/09/2025

Module 2	Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions	99H00	
	DESCRIPTIF	DUREE	Réalisable à distance
Thème 1	Gestion des risques		
	Les risques majeurs : les plans de prévention ; le document unique ; les plans particuliers d'intervention (PPI, POI, PPRT, etc.) ; l'organisation de l'intervention ; la directive SEVESO.	3H00	NON
	Les risques incendie : Reconnaître les causes et les effets des incendies ; utiliser un tableau de signalisation incendie ; repérer les agents, les procédés et les matériels ; organiser une intervention.	08H00	NON
	Les risques électriques : Sensibilisation aux risques électriques	04H00	OUI
Thème 2	La station de télésurveillance		
	Connaître la station de télésurveillance	16H00	OUI
Thème 3	Les systèmes de sécurité électroniques		
	Connaître les technologies utilisées	08H00	NON
	Connaître les missions auxquelles peuvent répondre les stations centrales	08H00	OUI
	Connaître les règles de certification entrant dans la chaîne de sécurité	08H00	OUI
	Connaître les risques en matière électrique	04H00	NON
Thème 4	Structure des traitements		
	Maîtriser la gestion des événements	04H00	NON
	Maîtriser les logiciels de télésurveillance	08H00	OUI
	Maîtriser les procédures de traitement de la chaîne de sécurité	08H00	NON
	Connaître le traitement d'alarme entraînant des spécificités	08H00	NON
Thème 5	Le comportement vis-à-vis du client		
	Maîtriser la relation avec les interlocuteurs	04H00	NON
	Maîtriser le comportement à adopter vis-à-vis des interlocuteurs	04H00	NON
	Maîtriser la rédaction	04H00	NON
Module 3	Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection	64H00	
Thème 1	Environnement juridique de la vidéoprotection		
	Connaître les dispositions utiles encadrant l'activité de vidéoprotection	12H00	NON
	Connaître la réglementation européenne et les autres règles encadrant la profession		
Thème 2	Module opérationnel et stratégique		
	Prévention des risques terroristes	20H00	OUI
	Prévention des autres risques d'atteinte aux biens et aux personnes		
Thème 3	Vidéoprotection		
	Connaître et maîtriser les différents systèmes de sécurité et outils de travail	32H00	OUI
	Exploiter les informations véhiculées par les images		
	Développer les capacités de vidéoprotection		
	Maîtriser les systèmes d'exploitation		
Entreprise	Immersion en entreprise en vidéoprotection	35H00	
	Stage de mise en situation pratique au sein d'un poste central de sécurité d'une entreprise ou d'un centre de supervision urbain		

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
OVT	CASANOVA Charlène	01/01/2020	3	LEA Valérie	18/09/2025



Matériels pédagogiques :

Salles équipées d'écrans connectés, rétroprojecteurs et tableau blanc.

QUIZZBOX avec manettes

Supports de cours remis aux participants.

Matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS : Mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation aux gestes de premiers secours, défibrillateur de formation et matériels de simulation de blessures. Tout le matériel nécessaire à la formation spécifique du TP OVT conformément à l'arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation (article matériels affectés aux plateformes pédagogiques) ainsi que par le décret n° 2024-311 du 4 avril 2024 relatif à la formation aux activités privées de sécurité. PC de télésurveillance et vidéoprotection à disposition avec écrans/caméras/logiciel/Alarmes anomalie et intrusion.



Evaluation :

Evaluation formative continue sous forme de devoirs à questions ouvertes/QCM/QCU/exercices pratiques pour chaque module étudié. Dossier professionnel d'évaluation rempli au fur et à mesure par le formateur pour chaque stagiaire.



Obtention du diplôme :

1) Phase théorique :	
Questionnaire professionnel	
3 parties : Tronc commun/Vidéoprotection/Télésurveillance	
45 questions	00h45 min
2) Phase pratique :	
- Mise en situation	
(20 min + 50 min)	01h10 min
- Entretien technique	00h30 min
- Entretien final	00h15 min
Durée de l'épreuve :	02h40 min

La présentation du candidat à l'examen pour l'obtention du diplôme ne sera possible que si l'ensemble des modules exigés ont été suivis.

L'obtention du titre de niveau 4 permet d'obtenir les cartes professionnelles « Opérateur en vidéoprotection » (activité 1) et « Opérateur en télésurveillance » (activité 2).

Jury :

La composition du jury garantit son impartialité.

- 2 jurés par forcément OVT mais professionnels issus de la Sécurité Privée
- 1 juré par forcément issu de la Sécurité Privée.

Le jury délibère sur la base :

- des appréciations notées sur les grilles d'évaluation
- des appréciations notées sur la grille d'évaluation de l'entretien final
- du résultat des évaluations formatives continues
- du Dossier Professionnel mis à disposition